

Élève

Nom : Prénom :
Né(e) le : à : Nationalité :
Régime : Externe Demi-pensionnaire Religion :

Adresse et numéro de téléphone de l'élève si différents des coordonnées des parents :
.....

RESPONSABLE 1 DE L'ENFANT

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Portable resp. 1 : ☎ Professionnel :
Adresse mail resp. 1 :

RESPONSABLE 2 DE L'ENFANT

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Portable resp. 2 : ☎ Professionnel :
Adresse mail resp. 2 :

Etablissements fréquentés les années précédentes :

Ecole primaire :
Dernière classe suivie :

Enseignement et options demandées : entrée en 6^{ème}

- Bilangue sous réserve d'admission
- LV1 Anglais
- **Section APIE (Atypiques Personnes dans l'Intelligence et l'Emotion)**
- **Section Basket**
(Candidature possible que si l'enfant est licencié dans un club de basket)
LV1 Anglais uniquement – pas de bilangue possible
- **Dispositif ULIS (Reconnaissance MDPH – TSL)**

Famille

RESPONSABLE 1 DE L'ENFANT

Nom : Prénom :
Profession : Employeur :
Situation familiale : marié séparé divorcé veuf concubinage pacs célibataire

RESPONSABLE 2 DE L'ENFANT

Nom : Prénom :
Profession : Employeur :
Situation familiale : marié séparé divorcé veuf concubinage pacs célibataire

ENFANTS (dans l'ordre des naissances) :

Prénom : Né(e) le : École Fréquentée :
Prénom : Né(e) le : École Fréquentée :
Prénom : Né(e) le : École Fréquentée :
Prénom : Né(e) le : École Fréquentée :

Fait à Le

Signatures des parents :

N.B. : **avez-vous sollicité une inscription dans un autre établissement :**

oui non

Cette demande ne vaut pas inscription. L'inscription ne deviendra définitive qu'après réception de la confirmation écrite du Chef d'Établissement du Collège Notre-Dame de Sion.

Dossier reçu le :

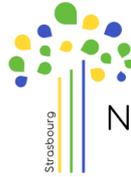
Pièces à joindre au dossier

- 2 photos d'identité récente (à coller sur le dossier et sur la fiche de renseignements)
- A remplir la fiche de renseignements
- A remplir la fiche médicale (joindre photocopie des dates des vaccins figurant dans le carnet de santé)
- Photocopie du livret de famille (parents / enfants)
- Bulletins des deux dernières années scolaires avec appréciations figurant sur la pochette contenant les bulletins
- Dans le cadre d'une demande en classe EIP (classe pour Enfants Intellectuellement Précoces),
Copie du bilan psychologique
- 1 chèque d'un montant de 8 euros correspondant aux frais de dossier (restant acquis à l'Institution)
- 1 chèque d'arrhes de 120€. En cas de désistement de votre part, il est convenu que ces arrhes seront conservés par l'établissement, sinon ils seront imputés sur la facture de scolarité du 1^{er} trimestre.



COLLEGE NOTRE DAME DE SION
8, Bld de la Dordogne
67000 STRASBOURG
☎ 03.88.35.17.53

Le présent dossier est à retourner dûment rempli
le plus rapidement possible.
au secrétariat de direction du collège



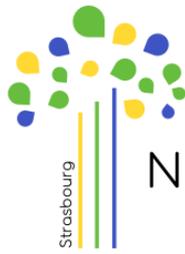
Pièces à joindre au dossier

- COUPON DOCUMENTS PARENTS/ETABLISSEMENT (à signer)
 - Projet d'établissement (à conserver)
 - Projet éducatif (à conserver)
 - Charte éducative de confiance (à signer)
 - Règlement intérieur (à signer)
- FICHE DE RENSEIGNEMENTS (à compléter)
- FICHE DU CHOIX DES LANGUES VIVANTES (à compléter)
- DOCUMENT RGPD (données personnels)
- DEMANDE DE DOSSIER MEDICAL (à compléter)
- FICHE MEDICALE (à compléter) + PHOTOCOPIES DES VACCINS INDIQUES DANS LE CARNET DE SANTE
- FICHE DE SUIVI PERSONNALISE DE L'ENFANT (complétée)
- FICHE FRAIS D'INSCRIPTIONS + 128 EUROS (8 euros de frais de dossier et 1 chèque d'arrhes de 120 euros à valoir sur la facture du 1^{er} trimestre – En cas de désistement de votre part, il est convenu que ces arrhes seront conservés par l'établissement).
- CONTRIBUTION DES FAMILLES (à compléter)
- MODE DE REGLEMENT (à compléter)
- PHOTOCOPIE DU LIVRET DE FAMILLE (partie concernant la composition de la famille – parents et enfants)
- DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE EN CLASSE EIP – **COPIE DU BILAN PSYCHOLOGIQUE (merci de le joindre dans ce dossier).**

Merci d'avance d'informer au plus vite par écrit le secrétariat du collège en cas d'annulation de l'inscription en 6^{ème}, ceci afin de pouvoir faire bénéficier un autre enfant de la place libérée.

Le présent dossier est à retourner le plus rapidement possible afin de permettre le traitement de la candidature de votre enfant dans notre établissement.

La direction



Notre-Dame de Sion
École & Collège

Coupon réponse

Documents parents / établissement

***LE COUPON CI-DESSOUS EST A SIGNER
ET A RETOURNER, APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE
DE L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS REMIS
PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT***

Nous avons pris connaissance des documents remis par le chef d'établissement, cadres de l'indispensable relation de confiance à construire entre l'établissement, la famille et l'élève :

- Le projet d'établissement (à conserver)
- Le projet éducatif (à conserver)
- La « Charte éducative de confiance » (à signer)
- Le règlement intérieur (à signer)

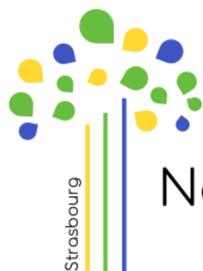
Date :

Signatures

Les parents

Signature

L'élève



Notre-Dame de Sion
École & Collège

Projet d'établissement

LES GRANDS AXES DE LA PÉDAGOGIE

Inspiré par les principes éducatifs et les visées spirituelles de la **Charte commune aux Etablissements Notre Dame de Sion**, le projet pédagogique du collège se propose d'apporter des réponses pertinentes aux évolutions de la société et du système éducatif.

Quatre principes en définissent les objectifs :

DONNER DES REPÈRES POUR APPRENDRE À VIVRE ENSEMBLE

À l'École et dans une société en mutation à travers l'intégration de règles de vie communes et l'apprentissage d'un **dialogue basé sur le respect mutuel**.

ADAPTER LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

À l'évolution du système éducatif, à l'hétérogénéité des élèves et aux nouvelles exigences de compétences :

- favorisant la mise en place de projets interdisciplinaires menés par les équipes pédagogiques ;
- en intégrant les nouvelles technologies dans les apprentissages ;
- en portant une attention particulière aux difficultés rencontrées par les élèves ainsi qu'à leurs intérêts et domaines d'excellence ;
- en pratiquant une évaluation qui tienne compte des compétences acquises par l'élève et mette en évidence ses progrès et ses réussites, points d'appui essentiels à son évolution positive.

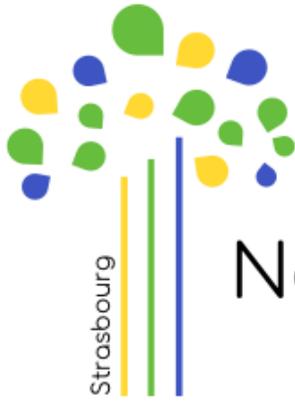
PROMOUVOIR L'OUVERTURE AU MONDE, À L'ART ET À LA CULTURE

À travers :

- une éducation à l'orientation basée sur la prise de conscience progressive par les élèves de leurs goûts et aptitudes, une information sur les formations et les carrières ainsi qu'une prise de contact avec le monde du travail,
- un éventail large d'offres de sorties, voyages, échanges, rencontres visant à développer, toutes les formes de curiosité ainsi que la conscience d'une citoyenneté européenne,
- une sensibilisation à l'art à travers les différentes expositions proposées dans la Galerie Sœur Marie François Lin.

ÉDUCUER AUX VALEURS

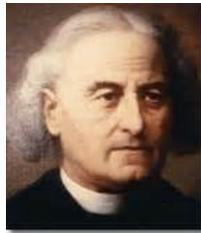
- dans chaque démarche auprès d'élèves à travers **le discours et l'attitude** de l'équipe enseignante et éducative.
- dans les activités disciplinaires et les situations pédagogiques particulières (projet culturel, sportif, caritatif...) l'accent est mis sur le développement des capacités à l'échange, l'entraide, l'autonomie, l'esprit critique et la prise de responsabilité.



Notre-Dame de Sion

École & Collège

QUELQUES PAROLES...



...du Père THEODORE

« Rendez-les accueillants à tous leurs frères sans distinction de religion, de race, de pays ou de

« Tous les arbres ne portent pas les mêmes fruits : ne cherchez pas du raisin sur les poiriers ni des

« Ayez un cœur large



« IN Sion firmata sum »

En Sion je me suis établi

PROJET EDUCATIF

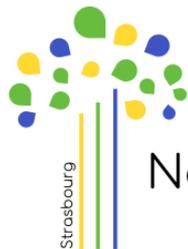
Notre-Dame de Sion est une institution catholique qui se compose de deux unités pédagogiques : une école maternelle et élémentaire, ainsi qu'un collège. Cette école

Le fondateur de la communauté **Notre-Dame de Sion**, Théodore Ratisbonne, et son frère Alphonse sont originaires d'une famille juive alsacienne. Ils ont créé deux

Notre-Dame de Sion fonde son PROJET EDUCATIF à la lumière de l'Évangile, des écrits de nos Pères Fondateurs, des Constitutions de notre congrégation, de la charte

La responsabilité éducative revient en premier lieu aux parents de manière irremplaçable.

Plus que jamais les familles recherchent l'inclusion de l'école dans cette



Notre-Dame de Sion
École & Collège

La Charte Educative de Confiance

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants mais ont besoin du concours des institutions scolaires. C'est pourquoi, dans l'école catholique, une démarche éducative réussie repose sur la collaboration confiante de l'équipe éducative, des familles et des élèves afin que l'école soit, pour les enfants et les jeunes, un lieu de plein épanouissement. Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la création pour l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la reconnaissance des responsabilités respectives, pour permettre aux parents et aux élèves de ne pas être des usagers passifs, mais des acteurs engagés.

DES ATTITUDE COMMUNES

- Reconnaissance et respect par tous des compétences respectives de chacun.
- Désir d'écoute et de dialogue.
- Refus des à priori et des jugements de valeur.
- Loyauté, transparence, voire confidentialité dans les échanges.

CREATION PAR L'ETABLISSEMENT DES CONDITIONS NECESSAIRES A CETTE COLLABORATION

- Accueil personnalisé de chacun, dès l'entretien d'inscription.
- Identification par l'établissement de la personne référente avec laquelle famille et élève peuvent être régulièrement en lien.
- Mise en place de temps et de lieux de concertation (conseil d'établissement, réunion d'Apel...), associant l'ensemble des acteurs, pour les choix éducatifs, pédagogiques et organisationnels de l'établissement.
- Organisation de la représentation des parents dans les conseils de classe, conseils de discipline...
- Information régulière de l'ensemble de la communauté éducative sur les évolutions du système éducatif, des programmes scolaires et sur les projets et activités de l'établissement.
- Modalités de suivi et d'évolution de chaque élève et d'accompagnement à son orientation.

UNE CORESPONSABILITE EDUCATIVE

- Collaboration pour réfléchir aux valeurs à faire vivre à l'école et en famille pour préparer enfants et jeunes à la vie sociale et citoyenne.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le suivi du travail scolaire.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le comportement des enfants et des jeunes : respect des règles communes et engagement dans la vie collective.

Cette relation confiante se vit dans les cadres fixés par les documents de référence que sont :

- Le projet éducatif qui fixe les orientations pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.
- Le projet d'établissement qui précise à tous les modalités concrètes de sa mise en œuvre.
- Le règlement intérieur qui détermine les règles nécessaires à la vie commune.

Ces divers documents, élaborés, en communauté éducative, sous l'autorité du chef d'établissement, appellent l'adhésion de chacun, ils sont présentés et remis lors de l'entretien d'inscription pour vérifier que le projet parental d'éducation et le projet personnel de l'élève peuvent bien s'inscrire dans les visées éducatives de l'établissement. Pour manifester cette adhésion, famille et élève apposent leur signature sur le présent document en confirmant l'inscription.

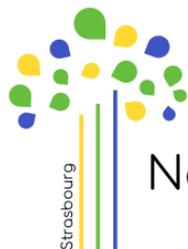
Ces signatures attestent de la volonté commune des acteurs – équipe éducative, parents, élèves – de participer, chacun dans son rôle propre aux engagements éducatifs communs, pour aider chaque enfant et chaque jeune à s'épanouir et à grandir.

Date

Le Chef d'Etablissement

Les Parents

L'Elève



Notre-Dame de Sion
École & Collège

Règlement Intérieur

PRÉAMBULE

Ce règlement est un rappel des lois, règles et normes qui régissent la vie de la communauté éducative du collège Notre-Dame de Sion de Strasbourg. Il a pour but de favoriser une atmosphère de calme, de paix et de confiance qui permette à chacun de grandir selon son propre rythme dans le respect de sa personne et de celle d'autrui.

Horaires d'ouverture aux élèves :

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi :	7h30 à 18h30
Mercredi :	7h30 à 12h15 et de 12h45 à 17h

I. LES RÈGLES DE BASE DE LA VIE QUOTIDIENNE

L'objet de notre association d'éducation étant la progression dans les apprentissages et le travail scolaire en vue d'acquérir des compétences destinées à faire grandir la personne, il est attendu de chacun :

- Une attitude positive et constructive face au travail ;
- Une assiduité et une ponctualité sans faille (les absences et les retards doivent être signalés au Bureau de la Vie Scolaire le jour même et justifiés par écrit avant tout retour en classe) ;
- Une tenue correcte non excentrique (survêtement et tenue de sport sont exclusivement réservés aux cours d'EPS ; tout couvre-chef est interdit).

Les élèves doivent circuler à chaque instant en possession de leur carnet de liaison, carnet qui sera quotidiennement visé par le responsable légal. En cas d'oubli exceptionnel de son carnet de liaison, l'élève est tenu d'aller faire une fiche d'oubli de carnet au BVS. Il devra impérativement ramener cette dernière au BVS le lendemain, signée par le responsable légal, sous peine de sanction.

L'usage du téléphone portable est strictement interdit aux élèves dans l'enceinte de l'établissement.

L'établissement ne peut pas être tenu pour responsable de la disparition d'objets de valeur en son sein.

II. DES COMPORTEMENTS RESPECTUEUX DES LOIS FONDAMENTALES

Les principes de base de la loi française s'appliquent sur le territoire de la communauté éducative de Notre-Dame de Sion Strasbourg à savoir :

- Respect de l'intégrité des personnes ;
- Respect des locaux et du matériel mis à disposition ;
- Honnêteté et loyauté ;
- Interdiction de détenir et de consommer des produits illicites (tabac, drogues, alcool).

Toute personne commettant un délit susceptible d'entraîner des suites pénales est passible d'une exclusion immédiate de la communauté éducative.

III. SANCTIONS EN CAS DE MANQUEMENT AUX LOIS ET RÈGLES COMMUNES

Les élèves qui ne respectent pas les lois et règles énoncées précédemment s'exposent à une sanction destinée à réparer leur acte. Selon sa gravité, la sanction sera de différente nature :

- Convocation chez le CPE ;
- Avertissement écrit ;
- Heures de retenues ;
- Renvoi de cours ;
- Retrait sur permis à points ;
- Mise à pied temporaire ;
- Convocation devant le conseil de discipline.

LE PERMIS À POINTS

Crédité de 25 points en début d'année, le permis à points prend en compte à la fois la gravité des fautes commises et les efforts de comportement entrepris par chaque élève.

Le CPE effectuera un retrait de 5 points en cas de faute jugée comme grave par la communauté éducative (violence envers autrui, manque de respect, falsification de document, sortie sans autorisation...).

Quand le permis à points atteindra le seuil des :

- 15 points, l'élève fera l'objet d'un conseil d'éducation ;
- 10 points, l'élève sera mis à pied une journée ;
- 5 points, l'élève sera mis à pied 3 jours ;
- 0 point, l'élève sera convoqué devant le conseil de discipline.

En cas de bonne conduite durant quatre semaines consécutives hors vacances scolaires, l'élève peut demander un rachat de points au CPE qui consultera l'équipe éducative.

IV. CONSEIL DE DISCIPLINE : composition et procédure

Réuni sous la présidence du chef d'établissement, le conseil de discipline est composé :

- Du CPE ;
- Du professeur principal ;
- Des enseignants de la classe ;
- De l'élève ;
- De ses parents ;
- Des deux élèves délégués de la classe ;
- Des deux parents délégués de la classe.

L'élève et ses parents sont convoqués devant le conseil de discipline par lettre recommandée avec AR.

Le jour du conseil, aucun quorum n'est exigible.

Durant le conseil, il est procédé à la vérification de la matérialité des griefs qui sont faits à l'élève. L'élève et les parents sont ensuite amenés à expliquer les raisons qui ont entraîné l'élève dans une telle situation.

Les membres du conseil sont enfin invités à dialoguer avec l'élève et ses parents.

Lors de la délibération, hors de la présence de l'élève, de ses parents et des élèves délégués de la classe, les membres du conseil émettent un avis personnel auprès de son président.

À l'issue du conseil, le chef d'établissement transmet oralement sa décision à la famille.

Dans les jours qui suivent la tenue du conseil, la décision est notifiée par écrit à la famille et archivée dans le dossier scolaire de l'élève.

La décision prise par le président du conseil de discipline est sans appel.

Tout membre du conseil de discipline est soumis au secret professionnel.

V. AVERTISSEMENTS POUR LE COMPORTEMENT

À l'issue du 3^{ème} avertissement pour le comportement, l'élève ne sera pas réinscrit l'année suivante dans l'établissement.

Les signataires déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement et s'engagent à le respecter.

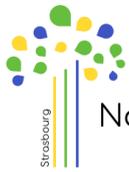
NOM :

PRÉNOM :

CLASSE :

Date et signature des représentants légaux :

Date et signature de l'élève :



A) Renseignements concernant l'élève

Nom : _____ **Prénom :** _____

Classe demandée : _____

Régime : ½ pensionnaire à l'année (4 repas/semaine)

Sexe : féminin

Repas occasionnel au ticket

masculin

Externe

Date de naissance : _____

Ville de naissance : _____

Nationalité _____

Département de naissance : _____

Religion _____

ou pays de naissance : _____

L'enfant réside chez : le père et/ou la mère garde alternée autre

B) Renseignements concernant les parents

Mariés célibataire séparés divorcés vivant en concubinage pacés

Nom du responsable légal : _____ **Prénom :** _____

Rue et N° : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Bureau distributeur : _____

☎ Domicile : _____ Portable : _____

☎ Travail Père : _____ Portable Père : _____

☎ Travail Mère : _____ Portable Mère : _____

Nom du père : _____ **Prénom :** _____

Profession du père : _____

Nom et adresse de l'employeur : _____

Adresse mail du père : _____

Nom de jeune fille de la mère : _____ **Prénom :** _____

Profession de la mère : _____

Nom et adresse de l'employeur : _____

Adresse mail de la mère : _____



***En cas de séparation ou de divorce (coordonnées du 2^{ème} parent) :**

Nom : _____ Prénom : _____

Rue et n° : _____

Code postal : _____ Commune : _____

☎ Domicile : _____ ☎ Portable : _____

Adresse mail : _____

En cas de divorce ou de séparation, nous transmettre un justificatif du Tribunal mentionnant la domiciliation de l'enfant et l'exercice de l'autorité parentale (photocopie du jugement).

A REMPLIR SI LES PARENTS NE SONT PAS LES RESPONSABLES PAYEURS :

Nom du payeur : _____ Prénom : _____

Lien de parenté : _____

Désignation : Mr – Mme – Mr ou Mme

Adresse : _____

☎ Portable : _____

Profession du payeur : _____

C) Scolarité

L'élève redouble-t-il (elle) sa classe ? Oui Non

Classe précédente : _____

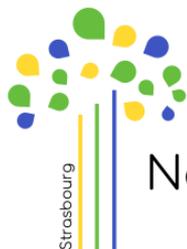
Etablissement fréquenté l'année dernière : _____

Adresse précise de cet établissement : _____

Frères et sœurs aînés dans d'autres établissements privés : oui non

Date :

Signatures des parents :



Notre-Dame de Sion
École & Collège

Choix des langues vivantes en 6ème

- * LV1 ANGLAIS (4h hebdomadaires)
- * Section Bilangue LV1 Allemand + LV1 Anglais
(2,5h d'Allemand + 3h d'Anglais hebdomadaires)

Concernant la section BILANGUE

Ne pourront être inscrits dans cette section que les enfants qui ont fait de
l'allemand en classes primaires.
sous réserve d'admission.

* Cocher une des cases afin de déterminer la ou les langues vivantes que l'élève

Les élèves intégrant la classe **Basket** ne pourront pas faire
la section bilangue Incompatible avec l'emploi du temps.

Date :

Signatures des parents :



IMPORTANT !

Chers parents,

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre les **copies des bulletins** de votre enfant du CE2, CM1 et CM2 (en cours) ainsi que les **appréciations** figurant sur la pochette contenant ses bulletins.

**Sans ces documents, le dossier d'inscription
ne sera pas traité.**

La direction



Notre-Dame de Sion
École & Collège

Document RGPD

Traitement des données personnelles

NOTICE D'INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES CONCERNANT LES ÉLÈVES ET LEURS RESPONSABLES LÉGAUX

Les données qui vous sont demandées dans le formulaire d'inscription sont nécessaires aux fins d'inscription de votre enfant auprès de l'établissement Notre-Dame de Sion 8, bld de la Dordogne – 67000 Strasbourg – 03.88.35.17.53 – college@nds67.fr

Le responsable des traitements est Mme NUSS Laurence, Chef d'établissement.

La présente information est fournie en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « Loi Informatique et Libertés »)

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées et traitées :

- Nom, prénom, date et lieu de naissance, sexe de l'élève,
- Nom, prénom, profession et coordonnées des parents,
- Données de scolarité (notes, bulletins réguliers, décisions d'orientation, ...)
- Données nécessaires à la gestion comptable (...)
- Données relatives à la gestion de la vie scolaire (retards, absences, sanctions ...)

Elles font l'objet des traitements principaux nécessaires à :

- La gestion de l'inscription dans l'établissement ;
- La gestion administrative et comptable ;
- La gestion des activités scolaires et extra scolaires (listes de classes, de groupes, ...) ;
- L'utilisation d'outils de travail informatisés (ENT, intranet, tablettes, ...) ;
- Le suivi de la scolarité, y compris lié à des scolarisations particulières (PAI, notifications MDPH, PAP ...)
- L'inscription aux examens ;
- La gestion de la restauration, de l'internat et des services annexes.

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution du contrat de scolarisation de votre enfant dans notre établissement.

Ces données sont conservées pendant la durée de la scolarité de l'élève dans l'établissement et durant les 10 années qui suivent la fin de cette scolarité.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions prévues au RGPD en adressant un email à college@nds67.fr ou un courrier au Collège Notre-Dame de Sion, 8 bld de la Dordogne 67000 Strasbourg. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL

Pour ces données vous disposez du droit de retirer votre consentement à leur collecte et à leur traitement.

En cas de baptême, les données suivantes (date de baptême – nom des baptisés – nom marraine, parrain) sont en outre collectées avec votre accord. Elles sont susceptibles d'être notifiées dans le registre des baptêmes.

Dans le cas de Première Communion ou de Profession de Foi les données suivantes (la date – le nom et prénom de l'élève) sont également collectées avec votre accord. Elles sont susceptibles d'être inscrites sur le registre de la Paroisse.

Dans le cadre de la scolarisation de votre enfant dans un établissement de l'Enseignement catholique, vos coordonnées et celles relatives à votre enfant sont également transmises aux organismes suivants de l'Enseignement catholique ou à certaines collectivités territoriales, et pour les finalités suivantes :

- *Au secrétariat Général de l'Enseignement Catholique dans le cadre de la gestion interne de l'Enseignement catholique et de la remontée des données qui doit être faite au Ministère de l'Education nationales à des fins de recensement des effectifs,*
- *A l'Association Gabriel (Gestion Associée des Bases et Réseaux d'Information de l'Enseignement Libre) tenant à jour le référentiel des données de l'enseignement catholique. Via cette base de données, les coordonnées de l'élève sont transmises à l'UGSEL. Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique, lorsque l'établissement en est adhérent, à des fins de gestion de la participation de l'élève aux activités qu'elle organise, à l'APEL, association des parents d'élèves de l'enseignement libre, lorsque vous êtes adhérent à association ainsi qu'aux directions diocésaines et/ou services académiques de l'Enseignement catholique à des fins statistiques et pour la gestion des établissements de leur ressort.*
- *Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et celles de votre enfant pour ces finalités ainsi que sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter le site internet de l'Association Gabriel, à l'adresse : https://www.ec-gabriel.fr/cgu_gabriel.htm*

ou demander la politique de protection des données de l'Association Gabriel en adressant un email à (adresse de contact Gabriel). Vous pouvez également consulter la politique de protection des données de l'UGSEL nationale à l'adresse : <https://www.ugsel.org/politique-de-protection-des-donnees> et celle de l'APEL nationales à l'adresse : www.apel.fr/politique-de-traitement-des-donnees.html

- *Au Maire de la commune dans laquelle réside l'élève en application de l'article L131-6 du Code de l'éducation, et le cas échéant, à sa demande, à la collectivité territoriale dont relève l'établissement (commune, département ou région).*

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions et limites prévues par le RGPD :

- En adressant un email à dpd@enseignement-catholique.fr ou un courrier à Délégué de la protection des données de l'Enseignement catholique – Secrétaire Générale de l'Enseignement Catholique – 277 rue St Jacques – 75005 Paris cedex pour les traitements mis en œuvre pour l'Association Gabriel,
- en vous rapprochant selon les cas de la commune, ou de la collectivités territoriale dont relève l'établissement,
- vous pouvez également adresser un réclamation à la CNIL